

REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo
et la Communauté de commune du Genevois
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

N° 2023-20

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

18 DEC. 2023

ARRIVEE

5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 6 décembre 2023

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présents ou représenté : 15

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BERTAL

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER et Madame TEPPE-ROGUET. Monsieur MEHDI est représenté par Monsieur ANTOINE. Madame MARTIN est représentée par Madame TEPPE-ROGUET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur DE VIRY et Madame CACOUAULT.

Nombre de membres présents ou représentés des socio-professionnels : (8) Messieurs VINCI, MOUCHET, TANOUS, TOUTAIN. Madame BERTAL. Monsieur DANNECKER est représenté par Monsieur MOUCHET. Madame BUSSAT est représentée par Madame BERTAL. Madame COUCHOURON est représentée par Monsieur TOUTAIN.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA Directrice Générale, AVICE Chargée de mission administrative et gestionnaire de la taxe de séjour, RAMAULLY Directrice Adjointe et Responsable Marketing-Communication, RAMPON Responsable Accueil et Qualité.

Invités présents : Madame BOETTNER.

OBJET : DÉLIBÉRATION – DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR BP 2023 (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

Vu,

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2,

La délibération 2023-10 portant sur l'approbation du budget primitif 2023 des Monts de Genève,

La délibération 2023-13 portant sur l'approbation de la décision modificative n°1,

La délibération 2023-28 portant sur l'approbation de la décision modificative n°2,

Considérant que le budget nécessite un ajustement sur le chapitre 21 compte 2181 « Installations générales » en prévision du réaménagement du point d'informations touristiques situé à Vitam UCPA,

Considérant le crédit disponible engendré par la hausse des recettes de taxe de séjour.

Nous préconisons de réaliser une nouvelle décision modificative permettant de garder l'équilibre budgétaire.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité le virement de crédits suivant sur la section fonctionnement :

- **Chapitre 21 « Immobilisations Corporelles » :**
 article 2181 installations générales : + 20 000 €
- **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :**
 article 753 Taxe de séjour : - 20 000 €

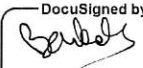
M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 6 décembre 2023

Affiché ou notifié le 6 décembre 2023

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame BERTAL

DocuSigned by:

A0AD4F0AC8C744D...

Le Président
Monsieur ANTOINE



REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo
et la Communauté de commune du Genevois
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2023-21

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

18 DEC. 2023

ARRIVEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 6 décembre 2023

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présents ou représenté : 15

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BERTAL

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER et Madame TEPPE-ROGUET. Monsieur MEHDI est représenté par Monsieur ANTOINE. Madame MARTIN est représentée par Madame TEPPE-ROGUET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur DE VIRY et Madame CACOUAULT.

Nombre de membres présents ou représentés des socio-professionnels : (8) Messieurs VINCI, MOUCHET, TANOUS, TOUTAIN. Madame BERTAL. Monsieur DANNECKER est représenté par Monsieur MOUCHET. Madame BUSSAT est représentée par Madame BERTAL. Madame COUCHOURON est représentée par Monsieur TOUTAIN.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA Directrice Générale, AVICE Chargée de mission administrative et gestionnaire de la taxe de séjour, RAMAULLY Directrice Adjointe et Responsable Marketing-Communication, RAMPON Responsable Accueil et Qualité.

Invités présents : Madame BOETTNER.

OBJET : DÉLIBÉRATION – TARIFS BOUTIQUES ET BILLETTERIES 2024

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes et d'avance,

Vu la délibération 2010-12 autorisant la vente pour compte de tiers,

Considérant qu'il est nécessaire pour les Monts de Genève de fixer les principaux tarifs appliqués par l'Office du Tourisme pour les produits en vente dans son espace boutique,

Considérant que les tarifs sont présentés lors de la séance du Comité de direction,

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité les tarifs boutiques et billetteries pour l'année 2024.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 06 décembre 2023


affiché ou notifié le 06 décembre 2023


Ainsi fait et délibéré en séance,


Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame BERTAL

Le Président
Monsieur ANTOINE

DocuSigned by:

A0AD4F0AC8C744D...

DocuSigned by:

CCAE61D97DAE27...



REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo
et la Communauté de commune du Genevois
Siège : Place de la Gare



**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2023-22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 6 décembre 2023

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présents ou représenté : 15

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BERTAL

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER et Madame TEPPE-ROGUET. Monsieur MEHDI est représenté par Monsieur ANTOINE. Madame MARTIN est représentée par Madame TEPPE-ROGUET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur DE VIRY et Madame CACOUAULT.

Nombre de membres présents ou représentés des socio-professionnels : (8) Messieurs VINCI, MOUCHET, TANOUS, TOUTAIN. Madame BERTAL. Monsieur DANNECKER est représenté par Monsieur MOUCHET. Madame BUSSAT est représentée par Madame BERTAL. Madame COUCHOURON est représentée par Monsieur TOUTAIN.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA Directrice Générale, AVICE Chargée de mission administrative et gestionnaire de la taxe de séjour, RAMAULLY Directrice Adjointe et Responsable Marketing-Communication, RAMPON Responsable Accueil et Qualité.

Invités présents : Madame BOETTNER.

OBJET : DÉLIBÉRATION – DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR BP 2023 (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

Vu,

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2,

La délibération 2023-10 portant sur l'approbation du budget primitif 2023 des Monts de Genève,

La délibération 2023-13 portant sur l'approbation de la décision modificative n°1,

La délibération 2023-28 portant sur l'approbation de la décision modificative n°2,

Considérant que le budget nécessite un ajustement sur le chapitre 21 compte 2181 « Installations générales » en prévision du réaménagement du point d'informations touristiques situé à Vitam UCPA,

Considérant le crédit disponible engendré par la hausse des recettes de taxe de séjour.

Considérant Annule et remplace la délibération 2023-20

Nous préconisons de réaliser une nouvelle décision modificative permettant de garder l'équilibre budgétaire.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité le virement de crédits suivant sur la section Fonctionnement et sur la section Investissement :

-Recette Fonctionnement : Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :

article 753 Taxe de séjour : + 20 000 €

Dépense Fonctionnement : Chapitre 023 « " Virement à la section d'investissement " : +20 000 €

-Dépense Investissement : Chapitre 21 « Immobilisations Corporelles » :

article 2181 installations générales : + 20 000 €

Recette Investissement : Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement " : +20 000 € recette


M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 6 décembre 2023


- Affiché ou notifié le 6 décembre 2023

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame BERTAL

DocuSigned by:

A0AD4F0AC8C744D...

Le Président
Monsieur ANTOINE

DocuSigned by:

CCAE61D97DAE479...